

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 127 / 2016 : PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE L'ALBIGEOIS 2015-2020 : PRISE EN COMPTE DES AVIS DES COMMUNES ET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

#### L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membre suppléant présent votant** : Madame Agnès BRU.

**Membres suppléants présents non votants** : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Marie-Louise AT, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI.

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 36**

**Votants : 39**

**N° 3 - 127 / 2016 : PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE L'ALBIGEOIS 2015-2020 : PRISE EN COMPTE DES AVIS DES COMMUNES ET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS**

**Pilote** : Territoire d'agglomération-Habitat

**Autres services concernés** : Finances et Budget,  
Affaires Juridiques et Marchés Publics

**Madame Michèle BARRAU-SARTRES rapporteur,**

Après avoir été arrêté par délibération n°2-42 / 2016 en conseil de communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 7 avril 2016, le projet de Programme Local de l'Habitat 2015-2020 de la communauté d'agglomération de l'albigeois a été transmis pour avis aux communes membres et au syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois, conformément aux dispositions des articles L.302-2 et R 302-9 du code de la construction et de l'habitation. La consultation auprès des dix-sept conseils municipaux et du syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois s'est déroulée jusqu'au 21 juin 2016. Faute de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet arrêté, leur avis est réputé favorable, conformément aux dispositions des articles L.302-2 et R 302-9 du code de la construction et de l'habitation.

Considérant que le projet de PLH est compatible avec les objectifs et orientations du SCoT du Grand Albigeois 2011, le syndicat mixte du SCoT, par délibération n°3/2016, en date du 6 juin 2016, a émis un avis favorable au projet de PLH. En effet, le SCoT pose un ensemble de prescriptions générales, notamment en matière d'habitat, qui ont été prises en compte dans le projet de PLH 2015-2020 et déclinées au travers d'objectifs ciblés et territorialisés, répondant de fait aux obligations législatives posées par les lois Grenelle et ALUR. Le SCoT du Grand Albigeois mis en révision fixe une population de 115 000 habitants d'ici 2030, objectif démographique volontariste repris dans le projet de territoire. La déclinaison de ce scénario démographique, à l'échelle de l'agglomération, tend vers une population de 95 000 (hypothèse basse) à 100 000 habitants (hypothèses haute) à l'horizon 2030. Cet objectif induit un besoin en logements, dans le PLH, évalué à 650 logements par an sur le territoire intercommunal. En matière de production de logement, le SCoT souhaite, à l'échelle du territoire, limiter la consommation foncière et densifier son parc de logements, ce à quoi le PLH participe en quantifiant et localisant les besoins en logements. La répartition de cette nouvelle offre de logements prend en compte les principes d'organisations territoriales soulevés dans le DOG du SCoT et dans le respect des dispositions de la loi SRU en matière de création de logements sociaux pour les communes assujetties. Compte tenu des éléments apportés par le diagnostic, des évolutions démographiques et du parc de logements qui se sont opérés sur la période précédente, l'armature urbaine proposée par le PLH satisfait les orientations et enjeux soulevés dans le SCoT du Grand Albigeois.

Le projet de PLH, comportant le diagnostic, les orientations stratégiques - programme d'actions thématiques et le programme d'actions territorialisées, a été approuvé à l'unanimité par les communes ayant émis un avis. Ces approbations des communes témoignent de l'intérêt porté à la politique locale de l'albigeois, et est le résultat d'un important travail de concertation conduit par l'agglomération avec ses communes membres.

Au vu de ces avis, et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (art L.302-2 et R302-9 du CHH), le projet de PLH 2015-2020, doit maintenant être transmis à l'Etat pour avis et consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Je vous propose :

- de prendre acte de l'approbation du projet de Programme par les communes membres et le syndicat mixte du SCoT
- d'autoriser monsieur le président à transmettre le projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 modifié pour tenir compte des observations écrites et des échanges tenus avec les services départementaux de l'Etat à Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées-Languedoc Roussillon, pour avis et consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation : articles L.302-1 et suivants,

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014

VU la délibération N° 2-42 / 2016 du 7 avril 2016

VU l'avis favorable des communes portant avis sur le projet de PLH

VU l'avis favorable du syndicat mixte du SCoT en date du 6 juin 2016 portant avis sur le projet de PLH

VU le projet de Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois (PLH) 2015-2020 joint en annexe,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** de l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2015-2020 par les communes membres et le syndicat mixte du SCoT, et de prendre en compte les observations émises à la suite de l'avis et des échanges avec les services de l'Etat.

**AUTORISE** monsieur le président à transmettre le projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 modifié pour tenir compte des observations écrites et des échanges tenus avec les services de l'Etat à monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées-Languedoc Roussillon, pour avis et consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Pour extrait conforme,  
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

